

Règlement financier 2021-2022



ANNEXE 4

Règlement financier - 01/09/21

Tarifs pour l'année 2020-2021

Frais de scolarité :

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle tarification applicable à compter de septembre 2021. Vous pouvez choisir entre 2 types de cotisations : **standard ou solidaire.**

TARIF STANDARD	Mois de septembre	D'octobre à juin	
1 enfant	48,06	41,60	
2 enfants	91,82	78,90	
3 enfants	125,22	105,84	
4 enfants	152,56	126,72	

Vous n'avez peut-être pas de temps disponible pour participer à la vie de l'école ; sachez que vous pouvez contribuer à votre manière en choisissant le tarif « solidarité ». Cet engagement vaut pour l'année scolaire 2021/2022 uniquement. Nous vous en remercions par avance.

TARIF SOLIDAIRE	Mois de septembre	D'octobre à juin
1 enfant	52,06	45,60
2 enfants	99,82	86,90
3 enfants	137,22	117,84
4 enfants	168,56	142,72

Dans le montant du mois de septembre, l'assurance est comprise (soit 6,46 €).

Si vous adhérez à l'APEL, la cotisation sera aussi facturée sur le mois de septembre (soit 25.75 € pour la cotisation totale, ou 7,00 € pour la cotisation locale, ou 18,75 € pour la cotisation nationale : voir imprimé de rentrée).

Accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin, et jusqu'à 19h le soir. Les tarifs applicables à partir de septembre vous sont communiqués dans le règlement de l'APS, *annexe 3*.

Pour rappel, l'accueil périscolaire est une activité qui s'autogère : les montants demandés aux familles permettent de couvrir les frais de fonctionnement de cette activité.

Le tarif appliqué est fonction de votre quotient familial et de votre régime (CAF ou autre). Depuis plusieurs années, la CAF met à notre disposition un service par Internet nous permettant de consulter les éléments de votre dossier d'allocations familiales : vous n'avez donc plus besoin de nous fournir votre quotient familial. Seul votre numéro d'allocataire est nécessaire (à indiquer lors de l'inscription, sur la fiche de renseignements).

Toutefois, nous vous demandons de signaler au secrétariat tout changement important dans votre situation familiale, intervenant dans le courant de l'année scolaire. Ceci nous permettra de revoir votre QF si besoin, et ainsi de vous facturer sur de bonnes bases.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir noter que les CE et CM resteront sur le site élémentaire jusqu'à 18 h20. Ils auront la possibilité d'y faire leurs devoirs.





Moyens de paiement :

Comme l'an passé, vous recevrez chaque mois une facture. Elle comprendra la scolarité, mais aussi, pour les familles qui utilisent ce service, l'accueil périscolaire, et, par exemple en fin d'année, le montant qui vous est demandé pour le voyage scolaire.

a) Nous nous permettons d'insister sur l'intérêt du **prélèvement automatique** qui nous permet de simplifier notablement le traitement des factures.

Les prélèvements sont effectués le 15 de chaque mois, d'octobre à juillet, soit 10 prélèvements sur l'année. Si, sur un mois donné, vous ne souhaitez pas avoir recours à ce mode de paiement, nous vous demandons de nous le faire savoir avant le 28 du mois précédent. Nous aurons alors la possibilité de le bloquer. Les frais de rejet sont importants (2,94 € à ce jour), et nous nous verrions dans l'obligation de vous les imputer, si cela devait se produire.

Si vous choisissez ce mode de paiement pour la 1ère fois, merci de nous compléter le « mandat de prélèvement SEPA » qui est sur le site, sans oublier de le signer et de nous joindre un RIB.

Si vous réglez déjà par prélèvement, merci de nous retourner le document s'intitulant « MAJ informations bancaires année scolaire 2021/2022 ».

b) Chèque

Le principe de facturation est le même que pour le paiement par prélèvement (une facture par mois. Voir cidessus). Nous vous remercions de nous faire parvenir le règlement par chèque, libellé à l'ordre de : OGEC, à réception de la facture.

Restauration:

Le service de restauration est assuré par la mairie. Les enfants de maternelle et de CP déjeunent sur le site maternel.

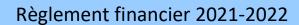
Les enfants du CE1 au CM2 se rendent au self de l'école Descartes. Merci de ne pas oublier de remplir le dossier en mairie, afin que la facturation puisse être faite sans problème.

La Présidente Christine PREISSIG La cheffe d'établissement Marie FEDRIGO











Si vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés dans l'école en 2021/2022, et que vous souhaitez maintenir le mode de règlement de vos frais de scolarité et d'accueil périscolaire par prélèvement, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, dûment daté et signé, accompagné impérativement d'un RIB si votre domiciliation est différente de celle de l'année 2020/2021 (1 seul document par famille).

Nous vous en remercions par avance, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

La Présidente OGEC,

Christine PREISSIG

Coupon à nous retourner pour le 17 mai 2021 – Merci de l'accompagner d'un RIB uniquement si vos coordonnées changent

M.A.J. informations bancaires année scolaire 2021/2022							
Monsieur ou/et Madame							
Souhaite(nt) régler par prélèvement durant l'année scolaire 2021/2022							
J'ai changé de coordonnées bancaires par rapport à l'année 2020/2021 : OUI ☐ NON ☐							
Je choisis le tarif « solidarité » pour cette année scolaire : OUI NON							
Nom et prénom des enfants	Classe en 2021/2022						
-							
-							
-							
-							
Signature :	à :						
	Date:						







de votre banque.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Règlement financier 2021-2022

Nom et pré	nom de l'enfan	t :				
<u>→ MA</u>	NDAT DE PR	ELEVEMENT SE	<u>PA</u>			
-		vous autorisez l'Oo nformément aux ins		•		•
que vous av suivant la da	ez passée avec ite de débit de vo	d'être remboursé pa elle. Toute demand re compte pour un sans tarder et au p	de de rembourse prélèvement auto	ment doit être p risé. En cas de p	résentée dans le	s 8 semaines
Votre non	n :					
Cod Ville Pay	t nom de la rue : e postal :	compte :				
Numéro d'id	entification intern	ational du compte l	bancaire – IBAN :			
Com	pte bénéficiaire	<u></u>				
Nom	/ Raison sociale :					
IBAN	1:					
Code interna	ational d'identifica	tion de votre banqı	ue – BIC :			
Créancie	• •					
lden N° e Cod Ville Pay	e postal : 44240 : Sucé sur Erdre s : France					
Type de p	aiement :					
Paie	ment : récurre	nt/répétitif	Paiemen	t ponctuel		
Signature :		à:		le :		

Ecole sous contrat d'association 202, rue Descartes – 44240 Sucé sur Erdre Tél. +33 (0)2 40 77 79 80

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès